

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Rése
at
Moni
bel



23127559

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

27 SEP. 2023

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION GREFFE TOURNAI

N° d'entreprise : **0438 621 330**

Nom

(en entier) : **HOSA**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue de l'Abbattoir 31, 7700 Mouscron, Belgique**

Objet de l'acte : SIEGE SOCIAL

"Il résulte d'un acte reçu par le notaire Gerrit LYBAERT, de la résidence à Willebroek, le 31 août 2023, que l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme HOSA, ayant son siège à 7700 Mouscron, Rue de l'Abbattoir 31, a pris les résolutions suivantes:"

Première résolution: Transfert du siège de la région wallonne vers la région Flamande

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société de la région wallonne vers la région flamande sous la condition suspensive que la présente assemblée générale extraordinaire constate dans l'acte authentique qui sera reçu par le notaire instrumentant, ultérieurement à la signature du présent acte, la refonte des statuts en néerlandais, avec renvoi exprès au présent acte.

Cette refonte sera décidée par cette même assemblée et sera constatée dans un procès-verbal séparé rédigé en néerlandais.

Deuxième résolution: Transfert du siège à une nouvelle adresse

L'assemblée générale décide que l'adresse du siège est transférée à 8770 Ingelmunster, Zuidkaai 8.

Troisième résolution: Pouvoirs afin d'exécuter les décisions à prendre et afin de coordonner les statuts de la société

L'assemblée générale confère tous pouvoirs aux administrateurs de la société, chacun agissant individuellement et ayant le pouvoir de subdélégation, en vue de l'exécution des décisions prises, et au Notaire soussigné en vue de la coordination des statuts.

L'assemblée donne également une procuration spéciale à chaque avocat du cabinet d'avocats "DLA PIPER UK LLP", ayant son siège à 1000 Bruxelles, rue aux Laines 70, chacun d'eux ayant le pouvoir d'agir individuellement et avec la possibilité de substitution, afin d'effectuer toutes les formalités auprès de la Banque Carrefour des Entreprises (par le biais d'un guichet d'entreprise à son choix), l'administration de la TVA et toute autre instance publique, qui seraient utiles ou nécessaires dans le cadre des décisions prises lors de cette assemblée générale extraordinaire, et d'entreprendre toutes actions à ce propos au nom et pour le compte de la société.

"POUR EXTRAIT CONFORME

Verholen & Lybaert, notaires à Willebroek

Déposé en même temps: expédition de l'acte et procuration"

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/10/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).